

Domaine Santé

Filière Physiothérapie

Neurorééducation et réadaptation

Raisonner et intervenir avec des techniques d'évaluation et de traitement ciblées chez le sujet présentant des pathologies neuromusculaires et sensorielles

1. Caractéristiques du module

Code : S.PH.371.2003.F.26

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2026-2027

Année d'études : ☐ 1^{ère} ☒ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 5

Type :

☒ Module obligatoire☐ Module optionnel obligatoire☐ Module facultatif

☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre☐ Module sur 2 semestres☒ Semestre d'automne☐ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français☐ Allemand☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules☐ Avoir suivi le/les modules☐ Pas de prérequis☒ Autres : TD d'été 1^{ère} Bachelor NMS

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*. https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e☐ Rôle de leader☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice☒ Rôle de communicateur-trice☐ Rôle de promoteur-trice de la santé☐ Rôle de professionnel-le☐ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales (Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor selon le document « *Compétences relatives aux professions de la santé* »)

Rôle expert-e

- A1** Elles démontrent un raisonnement clinique pertinent, qui s'appuie sur la recherche et les connaissances scientifiques actuelles issues de la physiothérapie et des sciences connexes et les intègrent dans leurs interventions auprès d'individus et de groupes, tout au long de leur vie.
- A2** Elles analysent les fonctions, les mouvements et la douleur avec des questions ciblées et pertinentes, au moyen de tests et de procédures d'évaluation standardisées ; elles établissent et documentent le diagnostic physiothérapeutique sur le plan structurel, fonctionnel, des activités et des participations.
- A3** Elles réalisent le raisonnement clinique physiothérapeutique centré sur la personne (patient/client/partenaire) en coordonnant leurs décisions et actions de manière concertée.
- A4** Elles font preuve de capacités d'observation prononcées ainsi que d'aptitudes manuelles, de perception tactile-kinesthésique et de capacités à faciliter le mouvement, lors des examens cliniques et lors de leur intervention.
- A5** Elles conçoivent des interventions physiothérapeutiques efficaces et efficientes en tenant compte des contre-indications. Elles accompagnent les patients/clients dans leur participation optimale à la vie quotidienne, en tenant compte de leurs ressources.
- A7** Elles vérifient l'efficacité de leurs interventions à l'aide d'instruments validés.

Rôle de communicateur-trice

- B1** Elles utilisent une communication verbale, non verbale et tactile pour construire une relation thérapeutique de confiance et de partenariat avec les patients/clients et l'utilisent comme élément de soutien d'une intervention physiothérapeutique centrée sur la personne et tenant compte des facteurs d'influence pertinents.

Rôle d'apprenant e et de formateur-trice

- F1** Elles mettent constamment à jour leurs connaissances pratiques, techniques, scientifiques et théoriques et les intègrent dans leur pratique professionnelle. Elles encouragent les patients/clients à prendre leurs responsabilités (autonomisation) du point de vue des comportements en matière de mouvement et d'activité.

Objectifs généraux d'apprentissage

Pour une population présentant des pathologies du système neuro-musculaire et sensoriel à différents stades (accident vasculaire cérébral (AVC), sclérose en plaque (SEP) et maladie de Parkinson) :

- Acquérir les connaissances fondamentales en physiologie et physiopathologie, et connaître les traitements médico-chirurgicaux et examens complémentaires.

- Etablir une démarche de raisonnement clinique comprenant l'examen subjectif, l'examen objectif, la formulation d'hypothèses, la formulation du diagnostic physiothérapeutique et des objectifs de traitement.
- Déterminer et appliquer les interventions physiothérapeutiques en lien avec le raisonnement clinique et les cibler aux pathologies sus-mentionnées.
- Etablir une communication adéquate avec le patient/client.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Fondements et savoirs : troubles neuropsychologiques, apprentissage moteur, physiopathologie et réadaptation de la SEP et de la maladie de Parkinson, fondements de la physiothérapie en neuroéducation et principes de traitement, troubles de la perception
- Evaluations : évaluation des activités, présentation patient SEP, évaluation des structures et fonctions (tonus, sensibilité, force)
- Interventions : présentation de patient Parkinson, facilitations en cas de troubles perceptifs (ligne médiane, hémiparésie, schéma corporel, troubles sensoriels) ; facilitations des marches avant, arrière, latérale et croisée, travail au sol, fonction d'appui et préhension, techniques de traitement cueing/Lee Silverman voice treatment (LSVT)
- Raisonnement clinique : démarche de RC en lien avec les 3 SE, présentation de patients, analyse de vidéos, compte-rendu NMS, pratique simulée en neuroéducation. Formulation du diagnostic physiothérapeutique et des objectifs de traitements, initiation à l'application des techniques d'intervention.
- Recherche / approche réflexive de la pratique
- Outils et innovations technologiques : moyens auxiliaires et attelles
- Relation/ communication : adaptation aux troubles neuropsychologiques, saisir l'impact des troubles neuropsychologiques sur la communication avec les patients, présentation d'un patient aphasique, enseignement des exercices et des mouvements, transmission des consignes claires

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- | | |
|---|-------------------------------------|
| • Enseignement à distance | ☐ |
| • Enseignement présentiel interactif | ☒ |
| • Enseignement co-modal | ☐ |
| • E-learning | ☒ |
| • Cours pratiques | ☒ |
| • Cours théoriques | ☒ |
| • Pratiques simulées | ☒ |
| • Travail personnel | ☒ |
| • Travail personnel dirigé, travaux de groupe | ☒ |
| • Autres | ☐ |

Exigences de fréquentation : La présence aux cours est obligatoire (cours pratiques, raisonnement clinique, prestations pédagogiques, simulation, travaux de groupe présentiels). Toute absence doit être annoncée et compensée.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- Un examen écrit composé de 2 parties (note arrondie au 10^{ème}, coefficient 1)
- Un examen oral (note arrondie au 10^{ème}, coefficient 1)

La validation du module repose sur :

- l'obtention d'une moyenne pondérée suffisante des évaluations A et B, attribuant une note au module allant de E à A ;
- l'obtention d'une note égale ou supérieure à 3.0 à chacune des évaluations A et B.

Si la moyenne pondérée est supérieure ou égale à 4.0 et qu'aucune évaluation n'est inférieure à 3.0, le module est validé.

Si la moyenne pondérée est inférieure à 3.5, la note F est attribuée au module.

Si une des évaluations (A et/ou B) obtient une note inférieure à 3.0, le module est évalué à F, indépendamment de la moyenne obtenue.

Tout travail non remis / non effectué, y compris, le TD d'été de 1^{ère} année, entraîne l'invalidation du module (FX)

- Période : semaines 50 et 51 de l'année civile 2026

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A) et (B) ci-dessus, en tenant compte des exigences et des coefficients indiqués. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

Toute absence non justifiée à une évaluation entraîne l'attribution de la note 1.0 et conduit à l'insuffisance du module (F), indépendamment de la moyenne obtenue.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

Modalités :

- les parties du module ayant obtenu une note entre 3.0 et 3.9 font l'objet d'une remédiation
- si l'examen écrit (A) est insuffisant, un examen complémentaire écrit sera demandé
- si l'examen oral (B) est insuffisant, un examen complémentaire oral sera demandé

La remédiation peut porter sur l'ensemble des contenus, compétences et objectifs d'apprentissage du module.

- Période : semaines 35 et 36 de l'année civile 2027.
 - En cas de réussite à la remédiation, l'étudiant-e obtient la note E.
 - En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant-e obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

Pour préparer l'examen, l'étudiant bénéficie d'un accès aux cours sur Moodle HES-SO.

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Les exigences et les conditions de réussites font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et par la ou le responsable de module voire par la ou le responsable de filière. »

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

7. Bibliographie principale

Se référer au syllabus

8. Remarques

La possibilité et les modalités d'utilisation de l'IA générative dans le cadre du module sera précisée lors de l'introduction du module. Si une utilisation est autorisée dans les travaux à rendre, elle doit être déclarée par l'étudiant (référence : moodle HES-SO numérique – l'IA dans l'enseignement à la HES-SO - Étudier avec l'IA).

9. Responsable de module

Responsable : Sibyl Szedressy

Enseignants :

Se référer au planning du cours et/ou au syllabus

Descriptif validé le 14 septembre 2026 par

Nicolas Dousse
Responsable de la filière